Pfetterhouse Infos

N° 261
Mai 2026

Tél : 03 89 25 61 01
http://www.pfetterhouse.net
secretariat.mairie@pfetterhouse.net

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean Rodolphe FRISCH, pour délibérer et arrêter les décisions suivantes :

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire rappelle la manifestation du 26/4/2026 à 16 h organisée par les parents d'élèves contre la fermeture d'une classe de maternelle.

Il félicite les parents d'élèves pour leur très forte implication, les enseignants, les membres du Conseil Municipal ainsi que tous les participants à cette manifestation. Il remercie également M. LEMAIRE Didier, Député, pour sa présence, et Mme DREXLER Sabine pour son intervention écrite.

La Mairie va continuer la lutte contre la fermeture de classe. Une réunion aura lieu le jeudi 30/4/2026 à Colmar avec l'Inspection d'Académie et M. JORDAN Fabian, Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

1) *Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 1er Avril 2026.*

Le procès-verbal de la séance du 1er Avril 2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal tel que présenté.

2) *Droits de préemption urbains.*

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur les projets de transaction suivants :

- MM. CUENOT Yannis de Alle (Suisse) et CUENOT Emmanuel de Courfaivre (Suisse) vendent une maison d'habitation située 8 rue de la Libération à Pfetterhouse sur une parcelle cadastrée section 1, n° 505/32, à M. ELHINGER Logan et Madame DESPRETZ Camille de Hirsingue.

- Adjudication de la propriété sise 22 rue de la Gare à Pfetterhouse appartenant à M. WINKLMAIER dit CHARLES Christian et Mme KNOTT Petra, cadastrée section 3, n° 127 et n° 150, d'une superficie de 10,94 ares, à la société DB GESTIMMO de Reiningue.

3) *Renouvellement de la commission communale des impôts directs.*

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des Impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune après le renouvellement des conseils municipaux. Elle est composée :

- du Maire, président de la commission,

- de 6 commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les évaluations ou modifications d'évaluation des immeubles recensés par l'administration fiscale.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Services Fiscaux du Haut-Rhin désignera les membres de cette commission à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :

- MM. et Mmes HEYER Morand, KÜHN Muriel, LERCH Jean-Pierre, STOECKLIN Marguerite, TSCHAN Daniel, ORTLIEB Karin, WEIBEL Anita, KASPRZYKOWSKI Jean-Matthieu, GAMBONE Fabien, HEINIS Emmanuel, BRIDIER-MARCK Raphaëlle, FLUHR Steve, BOUFFLERS Delphine, WACHENHEIM Jennifer, JAEGLIN André, HENGY

Francis, HECKER André, HEYER François, CLAISSE Gérard, RICKLIN Frédéric, SCHMITT Christian, PETITJEAN Gérard, KAEHLIN Francine, HARTMANN Gérard.

4) Désignation d'un correspondant défense.

Créée en 2001 par le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner un nouveau correspondant défense.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. LERCH Jean-Pierre en qualité de correspondant défense.

5) Compte Financier Unique Commune 2025 – Résultats.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Pfetterhouse;

Vu le CFU 2025 de la commune de Pfetterhouse ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	270180,88 €	1198662,00 €	1468842,88 €
	Recettes réalisées	124501,61 €	850792,40 €	975294,01 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	260462,32 €	1319268,76 €	1579731,08 €
	Dépenses réalisées	201943,12 €	1129802,10 €	1331745,22 €
	Restes à réaliser	55832,00 €	0,00 €	55835,00 €
Différence entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-77441,51 €	-279009,70 €	- 356451,21 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-9718,56 €	120606,76 €	110888,20 €
Solde (investis.) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/ déficit (+/-)	-87160,07 €	- 158402,94 €	-245563,01 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-55835,00 €	0,00 €	-55835,00 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	-142995,07 €	-158402,94 €	-301398,01 €

Le conseil municipal**,** après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le Compte Financier Unique de la commune de Pfetterhouse,

- Donne pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation des résultats.

Au vu des résultats du Compte Financier Unique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre ces résultats dans le budget primitif 2026 et y affecte les sommes de :

. 87 160,07 € au compte de dépenses 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté),

. 158 402,94 € au compte de dépenses 002 (résultat de fonctionnement reporté).

6) Budget Primitif Commune 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2026 qui s'équilibre à :

. 1 176 684 € en dépenses et recettes de fonctionnement,

. 277 640 € en dépenses et recettes d'investissement.

L'assemblée délibérante a voté le présent budget par chapitre tant au niveau de la section de fonctionnement que celle d'investissement.

Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, le Conseil Municipal autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

. fonctionnement : 7,5 %,
. Investissement : 7,5 %.

Le budget tient compte du règlement d'une partie des dettes de l'Accueil Familial du Haut-Rhin, maisons des personnes âgées dont la Commune est caution avec Westhalten. Une dernière somme sera prévue au budget de l'année prochaine.

7) Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, **maintient les taux** et les fixe comme suit :

PAS D'AUGMENTATION

. Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,73 % (31,73 % en 2025), moyenne départementale 2025 : 33,28 %,

. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 80 % (80 % en 2025), moyenne départementale : 73,30 %,

. Taxe d'habitation : 17,99 %

(17,99 % en 2025), moyenne départementale 2025 : 21,98 %.

- Charge M. le Maire :

. de notifier cette décision aux services préfectoraux,

. de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

8) Compte Financier Unique du Service des Eaux 2025 – Résultats.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du Service des Eaux de Pfetterhouse;

Vu le CFU 2025 du Service des Eaux de Pfetterhouse ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	80 166,77 €	108 410,00 €	188 576,77 €
	Recettes réalisées	53 321,63 €	102 741,02 €	156 062,65 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	168 124,13 €	156 606,77 €	324 730,90 €
	Dépenses réalisées	40 627,38 €	112 630,08 €	153 257,46 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	12 694,25 €	- 9889,06 €	2 805,19 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	87 957,36 €	48 196,77 €	136 154,13 €
Solde (investis.) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/ déficit (+/-)	100 651,61 €	38 307,71 €	138959,32 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	100 651,61 €	38 307,71 €	138 959,32 €

Le conseil municipal**,** après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le Compte Financier Unique du Service des Eaux de la commune de Pfetterhouse,

- Donne pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation des résultats.

Au vu des résultats du Compte Financier Unique du Service des Eaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre ces résultats dans le budget primitif 2026 et y affecte les sommes de :

- 100 651,61 € au compte de recettes 001 (excédent d'investissement reporté),

- 38 307,71 € au compte de recettes 002 (excédent d'exploitation reporté).

9) Budget Primitif du Service des Eaux 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des voix, le budget primitif 2026 du Service des Eaux qui s'équilibre à :

- 144 512,71 € en dépenses et recettes d'exploitation,

- 161 344,32 € en dépenses et recettes d'investissement.

L'assemblée délibérante a voté le présent budget par chapitre tant au niveau de la section de fonctionnement que celle d'investissement.

10) Prix de l'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, **décide de ne pas augmenter** le prix de la part communale du mètre cube d'eau qui s'élève à 1,32 euros. Les tarifs dégressifs pour les consommations semestrielles supérieures à 499 m³ restent également inchangés.

A compter du 1er janvier 2026, le Conseil Municipal fixe le prix du mètre cube d'eau comme suit :

Part communale :

PAS D'AUGMENTATION

- 1,32 € de 1 à 499 m³ facturés par semestre,
- 1,16 € de 500 à 1500 m³ facturés par semestre,
- 1,04 € dès 1501 m³ facturés par semestre.

Part reversée à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse :

- Redevance pour pollution de l'eau : 0,40 €/m³,

- Redevance pour performance des réseaux d'eau potable : 0,083 €/m³.

11) Compte Financier du budget du Lotissement du Chêne 2025 – Résultats.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Pfetterhouse;

Vu le CFU 2025 de la commune de Pfetterhouse ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des

résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	892023,98 €	560000,00 €	1452023,98 €
	Recettes réalisées	0,00 €	12999,67 €	12999,67 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	840000,00 €	573166,94 €	1413166,94 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	25999,34 €	25999,34 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	-12999,67 €	-12999,67 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-52023,98 €	13166,94 €	-38857,04 €
Solde (investis.) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/ déficit (+/-)	-52023,98 €	167,27 €	-51856,71 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	-52023,98 €	167,27 €	-51856,71 €

Le conseil municipal**,** après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le Compte Financier Unique du budget annexe du lotissement du Chêne de Pfetterhouse,

- Donne pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation des résultats.

Au vu des résultats du Compte Financier Unique du budget du lotissement du Chêne, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre ces résultats dans le budget primitif 2026 et y affecte les sommes de :

- 167,27 € au compte de recettes 1068 (excédent de fonctionnement),

- 52 023,98 € au compte de dépenses 001 (dépenses solde d'exécution).

12) Budget Primitif du Lotissement du Chêne 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des voix, le budget primitif du lotissement du Chêne 2026 qui s'équilibre à :

- 557 070,00 € en dépenses et recettes d'exploitation,

- 472 191,25 € en dépenses et recettes d'investissement.

L'assemblée délibérante a voté le présent budget par chapitre tant au niveau de la section de fonctionnement que celle d'investissement.

13) Commission cadre de vie.

- le marché de printemps a eu lieu le samedi 25/04/2026 avec une météo très favorable.

- La CEA nous informe que le tronçon entre le chemin qui mène au Gaec du Rosers et la dernière habitation du village rue de Courtavon sera fermé à la circulation du 18 au 22 mai 2026.

INFORMATIONS PRATIQUES

Cérémonie du 8 Mai

La Municipalité et la Section locale de l'Union Nationale des Combattants commémoreront l'armistice du 8 mai selon le programme ci-après :

10 Heures : Messe

11 Heures : Cérémonie aux Monuments aux Morts

La population est cordialement invitée à cette cérémonie du souvenir ainsi qu'au verre de l'amitié servi à la Salle des Fêtes à l'issue de la cérémonie.

Tournoi au Club de Pétanque

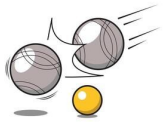

Dimanche 17 Mai 2026 à partir de 9h30

Tournoi en doublette formée au 2 Rue des Etangs

Inscription au 06.71.26.74.63 avant le 12 Mai

20 € par personne, repas avec Couscous compris

(gratuit pour les enfants de moins de 8 ans)

Troc Plants

TROC PLANTS

23 Mai 2026 de 14h à 17h Auvent de la Salle des Fêtes

Venez échanger vos plants, graines et boutures dans une ambiance conviviale et pleine de bons conseils jardinage ***Gratuit et ouvert à tous***

Partage, bonne humeur et passion du jardin au rendez-vous !

Nouveau à PFETTERHOUSE : INTAWORKS

Entreprise spécialisée dans l'aménagement intérieur haut de gamme, proposant des prestations complètes pour un cadre de vie confortable et soigné.

Aménagement intérieur – Spécialiste des salles de bain

Domaines d'intervention : Rénovation de salles de bain, Ébénisterie / menuiserie, Pose de parquet (massif et stratifié), Carrelage, Plomberie, Cloisons sèches, Travaux d'aménagement intérieur sur mesure

Contact Lee Daffin : Téléphone : 0633187621 Email : Info@Intaworks.com

12 Rue de la Tuilerie 68480 PFETTERHOUSE